

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans la salle polyvalente de Guyor, à Le Bez après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

16 septembre 2021

**Date d'affichage :**

16 septembre 2021

**Nombre de délégués**

**en exercice** : 59

**Délibération n° : 22092021 / 4.2**

**Nombre de voix délibératives :**

41

**Membres titulaires présents : 35**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Eric LEROUX), Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires absents et suppléés : 2**

Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET), Jean-Claude PINEL (représenté par Gérard BOUISSON)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4**

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Eric LEROUX (pouvoir à Nicolas LEROUX)

**Membres titulaires excusés : 18**

Jean-Charles BALARDY, Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Saida FAKIR, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER

#### **Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical du SDET de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les conditions sont réunies en référence aux LDG,

#### **1 - Création et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet**

Considérant qu'il convient de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Considérant le tableau des agents promouvables à l'avancement de grade 2021 de la catégorie C, Compte tenu que l'agent est titulaire de l'examen professionnel,

***Le Président propose au Comité Syndical :***

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au service technique (grade d'avancement) pour assurer les missions d'assistant technique en charge d'accueillir et renseigner les tiers, de réceptionner et instruire les demandes et les dossiers liés à la gestion de l'activité technique du SDET.
- de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au service technique.

***Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- la suppression du poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

## **2 - Création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef territorial à temps complet**

Considérant que :

- les compétences de l'établissement public n'ont eu de cesse d'évoluer depuis 2016 (dernière modification statutaire),
- des nouvelles prestations sont mises en œuvre afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique et afin d'apporter de l'ingénierie auprès des communes membres ;
- le service sur le groupement d'achat d'électricité de gaz s'accroît d'année en année (le SDET est un des syndicats pilote en France dans ce domaine),
- la planification de nouvelles actions au niveau de la transition énergétique va nécessiter une impulsion et une conduite de projets stratégiques intégrant innovation et efficacité des services,
- en conséquence le syndicat s'est doté d'une équipe d'experts afin d'assurer l'ensemble des nouvelles missions en découlant,
- la nécessité d'avoir cette expertise et cette qualification dans les différents domaines de compétences susmentionnés afin d'assurer le pilotage du SDET en cohérence avec les orientations préalablement définies, sous la responsabilité de l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique.

**Le Président propose au Comité Syndical, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, de créer un poste d'ingénieur en chef à temps complet.**

***Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la création d'un poste d'ingénieur en Chef à temps complet.***

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

## **3 – Mise à jour du tableau des effectifs en conséquence**

Monsieur le Président expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à la suite des derniers recrutements effectués depuis février 2021 (dernière délibération de mise à jour du tableau), et des décisions de créations de postes prises ce jour.

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :***

Cat.	Grade	Nbre de poste	Durée hebdo du poste	Temps de travail	Etat du poste
<b>EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION</b>					
A	Emploi fonctionnel des communes de 40 000 à 80 000 hbts	1	35 H	35 H	occupé
<b>TITULAIRES</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
A	Attaché principal	1	35 H	35 H	occupé
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	1	35 H	35 H	occupé
B	Rédacteur	1	35 H	35 H	occupé
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	35 H	28 H	occupé
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	2	35 H	35 H	1 vacant 1 occupé
C	Adjoint Administratif	3	35 H	35 H	occupés
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
A	Ingénieur en Cheffe	1	35 H	35 H	vacant
A	Ingénieur Principal	1	35 H	35 H	occupé
A	Ingénieur	1	35 H	35 H	occupé
B	Technicien Principal de 1ère classe	2	35 H	35 H	occupés
B	Technicien	1	35 H	35 H	occupé
C	Adjoint Technique	3	35 H	35 H	occupés
<b>CONTRAT A DUREE INDETERMINEE DE DROIT PUBLIC</b>					
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
B	Technicien	7	35 H	35 H	occupés
<b>CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE DROIT PUBLIC</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
C	Adjoint Administratif	1	35 H	35 H	occupé
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
A	Ingénieur	3	35 H	35 H	occupés
B	Technicien	2	35 H	35 H	occupés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
 A Albi, le 22 septembre 2021

**Le Président,  
 M. Alain ASTIE**

